DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
VILLE DE DREUX

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

Arrêté temporaire n°ARR2023-229
Portant réglementation de la circulation

PASSAGE DES BUTTES

Le Maire, Conseiller régional,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le Code de la route et notamment les articles R.411-8 et R.411-21-1,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°ARR2022-533 du 07 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Sébastien LEROUX,

Considérant que des travaux d'Aménagement du passage des buttes rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 30 mars 2023 au 15 mai 2023, PASSAGE DES BUTTES.

ARRÊTE

Article 1 - À compter du 30 mars 2023 et jusqu'au 15 mai 2023, la circulation des véhicules est interdite de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, PASSAGE DES BUTTES.

Une entrée et une sortie de chantier se fera rue des anciens combattants d'Indochine et d'Extrême Orient

Toutes les dispositions de nettoyage des chaussées salies, soit directement par le chantier, soit indirectement par le charroi de véhicules ou le ravinement des matériaux par temps de pluie, doivent être prises.

Article 2 - La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, la société LE CORRE BTP.

Article 3 - Monsieur le Commissaire de police (circonscription de sécurité publique de DREUX), Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de DREUX et Monsieur le chef de service de la police municipale, Directeur de la Prévention et des Risques Urbains et les agents placés sous leurs ordres sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Dreux, le 23 MARS 2023
Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire délégué à l'occupation du domaine public

MAIRIE DE DREUX (EURE-ET-LOIR)

Sébastien LEROUX

Ref. 201 501 Berger-Levrault (1012)

DIFFUSION:

- *LE CORRE BTP*
- *TRANSDEV*
- *Service de collecte des déchets*
- *Accueil Dreux agglomération*
- *Hôtel de Police*
- *Centre de secours*
- *L'Écho Républicain*
- *KÉOLIS*
- *Police Municipale*
- *Agents de surveillance de la voie publique*
- *Gendarmerie*

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.